

Conseil Municipal
Séance du 19 juillet 2016

L'an deux mil seize le dix-neuf juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur MINIER Marcel, Maire de MUEL.

Etaient présents : MINIER Marcel, Maire, TROCHU Pierre, GARCON Jean-Paul, MAILLARD Sylvie, adjoints, MORICE Anne-Marie, CHARPENTIER Jocelyne, BESNARD Jacques, BRIAND Claude, LE VAILLANT Nicolas, FORTIN Marcel, BARIOU Marie-Noëlle,

Etaient absents : TALLEC Christa, POIRIER Jean-Luc, CARRISSANT Pierrick, MOYNAT DANET Isabelle

Procuration de Christa TALLEC à Marcel MINIER

Date de convocation : 12 juillet 2016

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 11 / Votants : 12 / Marie-Noëlle BARIOU a été élue secrétaire de séance

N° : 2016 - 45

Thème :

Cantine/garderie

Objet : Tarif cantine scolaire 2016 - 2017

Monsieur le Maire présente le décret n°2006-753 du 29 juin 2006 relatif au prix de la restauration scolaire. Conformément à l'article 1 le prix de la restauration est fixé par la collectivité territoriale. Le prix actuel de la cantine est de 2.95 € le repas. Monsieur le Maire propose d'augmenter le tarif à 3 € (soit 2% d'augmentation).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

-décide d'augmenter le prix de la cantine scolaire à **3 €** pour l'année scolaire 2016-2017 à compter du 1^{er} septembre 2016,

N° : 2016 - 46

Thème :

Intercommunalité

Objet : Rapport d'activité 2015 de la CDC St Méen-Montauban

Monsieur le Maire présente le rapport 2015 de la Communauté de Communes de Saint-Méen-Montauban. Monsieur le Maire précise que le conseil municipal doit en prendre acte.

-Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte du rapport 2015 de la Communauté de Communes de Saint-Méen-Montauban.

N° : 2016 - 47

Thème : Droit de

Préemption Urbain

Objet : Droit de Préemption Urbain –

Parcelles AB

90/91/92/239/411

Monsieur le Maire présente la demande de Maître PATARD Karine notaire à SAINT MEEN LE GRAND, concernant une déclaration d'intention d'aliéner soumise au Droit de Préemption Urbain (DPU). Il s'agit des parcelles AB 90/91/92/239/411 (3, rue de Bléruais) situées dans le périmètre du DPU.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

– décide de ne pas préempter les parcelles AB 90/91/92/239/411.

Délibérations 2016 –45 à 2016 – 47

MINIER Marcel		POIRIER Jean-Luc	
TROCHU Pierre		CARRISSANT Pierrick	
TALLEC Christa		LE VAILLANT Nicolas	
GARCON Jean-Paul		FORTIN Marcel	
MORICE Anne-Marie		MOYNAT DANET Isabelle	
BESNARD Jacques		MAILLARD Sylvie	
CHARPENTIER Jocelyne		BARIOU Marie-Noëlle	
BRIAND Claude			

